

Ministère de l'Éducation Nationale
Académie de Poitiers
LYCEE Léonce VIELJEUX
Rue des Gonthières
17026 LA ROCHELLE Cedex 01
Tel. 05 46 34 79 32



**MISE A DISPOSITION ET MAINTENANCE
DE 3 PHOTOCOPIEURS**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Procédure adaptée en application des articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics

Article 1 : objet de la consultation

La consultation porte sur la mise à disposition de 3 photocopieurs neufs

La prestation comprend :

- la mise à disposition des photocopieurs
- la maintenance des photocopieurs comprenant le remplacement des pièces défectueuses, la main d'œuvre et les déplacements dans un délai maximum de 4h après l'appel téléphonique au service de maintenance indiqué par le candidat. Les pièces de rechanges sont obligatoirement neuves
- tous les consommables nécessaires y compris les agrafes, hors papier sans frais de port
- la livraison et la mise en service des appareils
- l'enlèvement des appareils à l'issue du marché
- la formation des personnels affectés à la reprographie
- la mise à disposition des documentations techniques complètes en français

Le matériel est décrit dans l'annexe 1 du présent règlement de consultation.

Le volume annuel de copies réalisées est estimé à 1 100 000 plus ou moins 15 %

Article 2 : organisation de la consultation

2-1 - Mode de passation du marché

Le marché est passé après procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

2-2 - Durée du marché

Le marché est passé pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2016. Au-delà, il peut être reconduit par tacite reconduction annuelle dans la limite maximale de 60 mois et ne peut aller au-delà du 31/12/2020.

2-3 - Décomposition en lots

Le marché comporte un seul lot

2-4 - Délai de livraison

Le matériel devra être installé et fonctionnel au 01/01/2016.

2-5 - Délai de validité des offres

Le délai de validité est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres

2-6 - Prix

Le prix proposé est un prix à la copie quelque soit le format, comprenant les prestations décrites à l'article 1.

Ce coût/copie sera ferme jusqu'au 31 décembre 2016. Il variera ensuite au 1^{er} janvier de chaque année selon la formule de révision de prix suivante :

$$P = P \times \left(\frac{1.000 \times S N}{S N-1} \right)$$

P= prix révisé hors-taxes

Les valeurs N des indices sont les dernières connues par nos services à la date d'indexation 01/04/2015 à savoir :

S (salaire industrie mécanique) : 115.1 (avril 2015) base 100 (décembre 2008)

Les valeurs N-1 des indices sont les dernières connues par nos services à la date de précédente indexation 01/04/2014 à savoir :

S (salaire industrie mécanique) : 113.4 (avril 2014) base 100 (décembre 2008)

2-7 - Facturation

Un relevé trimestriel des copies effectuées sera réalisé et servira de base à la facturation. La dernière facture annuelle sera établie avant le 12/12 de chaque année.

La facture trimestrielle sera transmise pour paiement à Mme la Proviseure du Lycée Vieljeux. Le paiement sera effectué dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

2-8 – Pénalités de retard

Des pénalités d'un montant de 50 € par demi-journée de retard dans la réalisation de la maintenance seront supportées par le fournisseur retenu.

2-9- documents constitutifs du marché

- l'acte d'engagement du candidat
- le présent cahier des clauses particulières valant règlement de consultation
- la documentation technique des matériels rédigée en français
- le CCAG applicable aux fournitures courantes et de services

Article 3 : Présentation des Offres

L'offre du candidat est transmise sous pli cacheté portant la mention mise à disposition de 3 photocopieurs contenant :

- l'acte d'engagement joint dument signé
- le descriptif du matériel proposé
- la documentation technique du matériel proposé rédigé en Français
- le descriptif des modalités de maintenance proposé
- un relevé d'identité bancaire

L'offre sera accompagnée des justificatifs suivants :

- Etat annuel des certificats reçus (imprimé DC7) ou certificats justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales
- Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir aux marchés publics
- Déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.20, L.143-3 et R.143-2 du Code du travail
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Mention du nom ou de la dénomination sociale, adresse complète et numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- Au moins 3 références suffisantes et pertinentes de prestations identiques à l'objet du présent marché, réalisées au cours des trois dernières années

Les plis contenant les offres seront transmis au Lycée Vieljeux à l'attention de Monsieur l'Intendant avant le 15 novembre 2015.

Article 4 : jugement des offres

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après par ordre d'importance décroissante et pondérés comme suit :

- le prix (70 %)
- la qualité du service de maintenance proposé (30 %)

Article 5 : Attribution du marché

L'offre la mieux classée est retenue. La personne responsable du marché avise tous les autres candidats non retenus.

Article 6 : Renseignements

Les renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être obtenus auprès de Monsieur DUFRESNE Gestionnaire Comptable du Lycée Vieljeux.

Tel : 05 46 34 79 32 Mail : int.0170029p@ac-poitiers.fr

La Rochelle le 1^{er} octobre 2015

La Provisure

K. MOINE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and vertical strokes, positioned to the right of the printed name 'K. MOINE'.